



Refus d'avenant (réduction d'heures de travail)

Par **termofort**, le **05/03/2013** à **13:22**

Bonjour, je suis actuellement en CDI dans une quincaillerie (commerce de gros) et mon employeur a donné a mes 3 collègue et moi-même un avenants (en main propre). C'est une réduction des heures, je suis sur mon contrat a 37 heur et l'avenant réduis mes heures a 35 heur. C'est visiblement dut a des problèmes économique de l'entreprise. Tout mes collègues ont accepté l'avenants mais moi je n'est pas accepté. J'en est fais par a mon employeur verbalement et je lui est proposé une rupture conventionnel. Seulement il me demande de lui rendre les deux avenant et de lui faire une lettre manuscrite de ma proposition (alors que celons les informations que j'ai trouvé, il aurais du me l'envoyé par recommandé avec AR) pour qu'il étudie cette proposition avec son avocat.

Que dois-je faire ?

Je suppose qu'il veut me licencié de manière a ne payés aucun frais.

Je vous remercie

Par **moisse**, le **06/03/2013** à **16:43**

[fluo]bonjour[/fluo]

Attention : vous avez un mois pour répondre négativement. L'absence de réponse équivaut à un accord de votre part.

Puisque vous refusez, l'employeur se retrouve devant une alternative :

* ne rien faire et continuer comme avant

* juger que la situation économique ou structurelle de l'entreprise le contraint à envisager votre licenciement pour un motif économique.

Une rupture conventionnelle n'est pas envisageable dans une situation conflictuelle.